

# Palmarès Sportif 2019

## Note explicative

### 1. Le Dossier Palmarès

Il comprend les fiches de niveau :

- INTERNATIONAL
- NATIONAL
- RÉGIONAL
- DÉPARTEMENTAL

Les autres performances ou catégories récompensées sont les suivantes :

- ENCOURAGEMENTS INDIVIDUELS
- ARBITRES OU SPORTIFS SÉLECTIONNES AVEC L'ÉQUIPE DE FRANCE, POUR UNE PARTICIPATION A UNE COMPÉTITION RECONNUE DE NIVEAU INTERNATIONAL OU NATIONAL
- JEUNES ARBITRES
- MÉDAILLES DE LA VILLE

Pour les performances non récompensées car ne correspondant pas aux critères établis :

- HORS CRITERES

### 2. Pour remplir le dossier

- Mentionner le nom et le téléphone du référent ayant complété le dossier.
- Vérifier l'orthographe des noms et prénoms des athlètes.
- Écrire lisiblement ou si possible saisir le dossier sur informatique.
- Vous reporter au livret « récapitulatif des critères »

- Souligner les noms des athlètes étant cités plusieurs fois. Chaque sportif est récompensé pour sa performance la plus élevée, mais sera mentionné pour tous ses résultats.
- Pour les performances par équipe regroupant des catégories d'âge différentes – exemple, « équipe de cadet à vétéran » - préciser dans la liste la catégorie d'âge pour chaque sportif « Senior », « Vétéran ».

 **A NOTER :**

*Pour la catégorie «Vétéran», seule la 1<sup>ère</sup> place sera récompensée quelque soit le niveau de performance.*

### **3. Coordonnées des Sportifs**

Les sportifs récompensés seront invités individuellement à la soirée du Palmarès. Il est donc nécessaire de nous communiquer leurs coordonnées postales en même temps que le dossier de performances.

Vous pouvez nous les transmettre :

1. sur papier *ou de préférence*,
2. sur un fichier « excel » à l'adresse suivante : [coralie.florestano@ville-martigues.fr](mailto:coralie.florestano@ville-martigues.fr)  
au format : **Civilité/Prénom/NOM/Adresse1/Adresse2/CP/Ville.**

### **4. Date prévisionnelle du Palmarès : Mardi 19 novembre 2019**

Le dossier dûment rempli accompagné **obligatoirement** des attestations de résultats de votre fédération ou ligue devra parvenir à la Direction des Sports  
au plus tard **le lundi 30 septembre 2019** .

***En l'absence de ces documents, le dossier vous sera retourné.***

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'accueil de la Direction des Sports**

 **04.42.44.32.10 ou 04.42.44.32.14**